



Reparation volet roulants locataire ou propriétaire

Par **cricri**, le **06/04/2011** à **14:42**

Bonjour,
Je suis locataire et mon volet roulant est resté bloqué, j'ai donc appelé la société qui gère la résidence, un technicien est venu et il a réparé, il y avait une lame du volet roulant qui n'était plus dans l'axe+ graissage du mécanisme. j'aimerais savoir si c'est à moi de régler la facture que je viens de recevoir ou au propriétaire.
Merci
Cordialement

Par **TALIA971**, le **25/04/2011** à **20:10**

Bonjour,
Vous êtes locataire, la réparation du volet roulant reste à la charge de votre propriétaire car celui-ci est en général lié à l'usure.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **20:39**

Le graissage est de l'entretien donc du ressort du locataire. Si la panne était due à un manque d'entretien, c'est au locataire de payer